

## Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 3 octobre 2013

**Présidence**

Monsieur Jean-David CHAPUIS, Président

**Ouverture**

Monsieur le Syndic,  
Mesdames et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,  
Mesdames et Messieurs les représentants de la presse,  
Chères téléspectatrices, chers téléspectateurs, utilisatrices et utilisateurs des réseaux sociaux,  
Cher public,

Il est 20 heures et donc temps de débiter notre séance du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

Je prie notre secrétaire Christine MORLEO de procéder à l'appel.

**1. APPEL**

**Membres excusés :**

Mmes et MM. les Conseillers : Anna Rita BARTOLOTTA, Joëlle BETTEX, Louisa DIAZ, Pierre CHERBUIN, Eric GENTIZON, Christian GIROUD, David GRANDJEAN, Daniel HOFMANN, Alfons L. REITER et Giancarlo VALCESCHINI.

**Membres absents :**

Mme et MM. les Conseillers : Anne-Louise GILLIÈRON, Philipp MÜLLER, Jean-Claude PEREY, Patrice PITTORI.

Membres présents	<b>85</b>
Membres excusés	<b>10</b>
Membres absents	<b>4</b>
Effectif actuel	<b>99</b>

**2. APPROBATION DU PV  
DU 5 SEPTEMBRE  
2013**

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Tel que présenté, le procès-verbal **du 5 septembre 2013** n'appelle aucun commentaire.

**Vote**

Il est **approuvé** à l'unanimité avec remerciements à nos secrétaires.

**3. COMMUNICATIONS  
DU PRÉSIDENT**  
*Courrier de M. SPOZIO*

En date du 23 septembre dernier, le Conseil communal a reçu pour information une copie du courrier de M. Jean-Paul SPOZIO, domicilié à Ecublens, adressé à la Municipalité concernant le camping des Iris et ses places de stationnement.

Le Bureau en a pris connaissance dans sa séance du 23 septembre.

Ce courrier a été transmis à la commission du PR13.25PR pour information et est à disposition pour consultation auprès de nos secrétaires.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier de M. HUTHER*

En date du 23 septembre également, le Conseil communal a reçu un courrier recommandé de M. Frédéric HUTHER, domicilié à Renens, concernant le camping des Iris et ses places de stationnement.

Le Bureau en a pris connaissance dans sa séance du 23 septembre et a déterminé qu'il est purement à caractère administratif et, de ce fait, il est transmis à la Municipalité pour suite à donner.

Ce courrier a également été transmis à la commission du PR13.25PR pour information et est à disposition pour consultation auprès de nos secrétaires.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier de  
M. JEANMONOD*

En date du 26 septembre dernier, le Conseil communal a reçu un courrier recommandé de M. Michel JEANMOMONOD, domicilié à Bevaix, concernant le projet de stationnement des véhicules au camping des Iris.

Ce courrier a également été transmis à la commission du PR13.25PR pour information, et au vu de son caractère administratif sera transmis à la Municipalité pour suite à donner.

Il est également à disposition pour consultation auprès de nos secrétaires.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Nouvelle LC et  
modification du  
règlement communal*

En date du 25 septembre dernier, les présidents de groupe ont reçu un courriel de notre secrétariat concernant la nouvelle loi sur les communes (LC) entrée en vigueur le 1er juillet 2013 et les modifications que nous devons apporter à notre règlement du Conseil communal.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Papillon du Centre  
thermal*

Vous avez reçu une invitation du Centre thermal annonçant la mise en eau du bassin extérieur le samedi 12 et le dimanche 13 octobre prochain.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Démission*

En date du 1<sup>er</sup> octobre courant, le Conseil a reçu le courrier suivant :

*Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,*

*Par la présente, je vous informe, de ma démission du Conseil communal à compter de la date de réception de cette lettre.*

*En effet, déménageant prochainement dans la capitale cantonale, je ne puis continuer à siéger au sein de notre Conseil. J'accomplis ainsi le chemin inverse pris par certains de mes camarades de parti il y a de ça quelques années. La comparaison s'arrête toutefois là, sachant que je n'ai, pour l'instant, pas l'ambition de siéger ni celle d'être surnommé « l'Yverdonnois » au sein du conseil lausannois.*

*Mon passage parmi vous fut bref, mais malgré tout riche en apprentissage, notamment sur le fonctionnement d'un législatif ainsi que sur la gestion d'une commune. Je retire également de cette expérience de belles rencontres, que ce soit dans les rangs de mon parti ou dans d'autres formations politiques.*

*Vous serez amenés dans les prochains mois à traiter de questions importantes pour notre Commune, qui risquent une fois de plus de révéler les clivages gauche-droite. J'espère que vous saurez, malgré les divergences d'intérêts et d'opinions et ce à mi-mandat, privilégier en premier*

*lieu l'intérêt de la Cité thermale et de ses habitants.*

Suivent les salutations d'usage, et c'est signé M. Julien BOURGNON.

M. Julien BOURGNON a accédé à ce Conseil au début de cette législature, soit au 1<sup>er</sup> juillet 2011 pour le groupe socialiste, date à laquelle il est entré comme membre suppléant à la Commission communale de recours jusqu'à sa démission.

Au nom du Conseil communal, je remercie M. Julien BOURGNON pour son engagement au sein de notre Conseil et de ses diverses commissions. Je lui adresse également mes meilleurs vœux pour son avenir.

Le remplacement de M. Julien BOURGNON interviendra lors de notre prochaine séance.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Courrier des maîtresses  
ACM et ACT des  
établissements scolaires  
yverdonnois*

En date du 1<sup>er</sup> octobre courant, le Conseil communal a reçu, pour information, une copie du courrier des maîtresses ACM et ACT des établissements scolaires yverdonnois, adressé à la Municipalité, concernant les critères imposés, jugés discriminatoires, pour obtenir un macaron de stationnement aux abords des collèges où elles enseignent toutes une palette de techniques différentes nécessitant beaucoup de matériel à transporter.

Ce courrier est à disposition pour consultation auprès de nos secrétaires.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Délai de dépôt des  
rapports de commission*

Je désire répéter ce qu'a dit mon prédécesseur Pierre Dessemontet il y a presque une année, lors du conseil du 4 octobre 2012 :

*Il n'appartient pas à une commission de décider de l'échéance à laquelle elle dépose son rapport, dès lors que ses travaux sont terminés. L'établissement de l'ordre du jour du Conseil est une prérogative du bureau, après consultation de la Municipalité. Par ailleurs, le Conseil peut surseoir à une décision sur un point de l'ordre du jour - par exemple en votant la non-entrée en matière - mais c'est une décision qui appartient au Conseil. La loi et l'usage veulent qu'une commission traite du sujet dont elle est saisie avec diligence, et qu'elle rende ses conclusions dans les meilleurs délais.*

*S'il est exact que le Président n'a pas à intervenir dans les travaux d'une commission (art. 35 dernier alinéa du Règlement), le Conseil ou le bureau peut imposer un délai à une commission pour le rendu de son rapport (art. 43 dernier alinéa). Toutefois, avant d'en arriver là, je prie les premiers membres de commission actuels et futurs de prendre bonne note de ce qui précède.*

Je rajouterais que lors du dépôt d'un rapport pour un préavis, sitôt le rapport majoritaire déposé, le préavis peut être intégré à l'ordre du jour. Si un rapport de minorité est prévu pour ce préavis, le délai de dépôt pour ce rapport est identique et ne peut être prolongé.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

*Décès*

Le Bureau du Conseil communal a eu la tristesse d'apprendre le décès du grand-papa de notre ami et collègue, M. le Conseiller Pascal GAFNER.

Monsieur le Conseiller, chère famille, au nom du Conseil communal, je vous adresse, mes plus sincères condoléances.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

Au point 8 de notre ordre du jour, nous entendrons :

Deux Questions de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON

**4. COMMUNICATIONS  
DE LA MUNICIPALITÉ**

**M. le Président Jean-David CHAPUIS:**

Nous prenons acte des communications CO13.09 concernant les travaux préparatoires au camping des Iris et CO13.10 concernant la géothermie profonde et une décision de la Commission consultative des énergies.

La Municipalité a-t-elle d'autres communications à transmettre à notre Conseil ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Non, M. le Président.

**5. PRÉAVIS  
N° PR13. 20PR**

**CONCERNANT L'ADOPTION DU RÈGLEMENT COMMUNAL SUR LES CONDITIONS D'OCCUPATION DES LOGEMENTS CONSTRUITS OU RÉNOVÉS AVEC L'APPUI FINANCIER CANTONAL/COMMUNAL.**

**☐ MME NATACHA RIBEAUD EDDAHBI, RAPPOTRICE.**

*Composition de la commission*

Mmes et MM. les Conseillers Claire-Lise DETREY, Martine FREY TAILLARD, Natacha RIBEAUD EDDAHBI, Guy ANGÉLOZ, Patrick DERIAZ, Olivier DI PRINZIO, Jean-Claude MONNEY et Roland VILLARD.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la commission, Mme Natacha RIBEAUD EDDAHBI ne donne lecture que des conclusions du rapport.

*Discussion sur article 1*

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Je vous propose de prendre l'annexe 1 du préavis : Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier cantonal/communal et de passer en revue les différents chapitres.

Ce règlement fait l'objet de 2 amendements de la part de la commission.

Je vais vous lire les numéros et les titres de chapitres. Merci de vous manifester si vous souhaitez intervenir. Je vous prie également de préciser le numéro d'article sur lequel vous intervenez au début de votre prise de parole.

*Chapitre I  
Champ d'application*

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la commission à l'article 1 du règlement, soit : 1<sup>er</sup> paragraphe, points : a, b et c inchangés.

Dernier paragraphe : supprimer le mot "vaudoise". Le dernier paragraphe est modifié comme suit:

*Proposition amendement  
Article 1*

Article 1 ...

amendé :

Lorsque le locataire d'un logement subventionné quitte son emploi à Yverdon-les-Bains pour travailler dans une autre commune ~~vaudoise~~, il peut conserver son logement, s'il a préalablement occupé un emploi à Yverdon-les-Bains durant deux ans consécutifs.

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

**M. le Municipal Jean-Claude RUCHET :**

La Municipalité se rallie aux deux amendements qui sont proposés par votre commission, donc ils peuvent être adoptés sans autre ce soir par votre Conseil.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote sur amendement  
article 1**

**L'amendement à l'article 1 de ce règlement est accepté** à une évidente majorité.

Y a-t-il d'autres propositions d'amendements à cet article ?

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la commission à l'article 2 du règlement, soit: 1<sup>er</sup> paragraphe, points : a et b inchangés.

Dernier paragraphe : ajouter « des articles 1 et 2 ». Le dernier paragraphe est modifié comme suit :

*Proposition amendement  
Article 2*

Article 2 ...

amendé : Dans les cas justifiés, des dérogations pourront être accordées exceptionnellement aux règles **des articles 1 et 2** qui précèdent.

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote sur amendement  
article 2**

**L'amendement à l'article 2 de ce règlement est accepté** à l'unanimité.

Y a-t-il d'autres propositions d'amendements à cet article ?

*Suite de la lecture des numéros et titres de chapitres.*

L'article 1 du préavis devient :

Article 1 Le Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements au  
amendé : bénéfice de l'aide des pouvoirs publics (canton/commune) annexé au présent rapport est adopté **tel qu'amendé**, sous réserve de sa ratification par le Département de l'intérieur.

La discussion est ouverte sur l'article 1 amendé du préavis.

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 1 tel qu'amendé est accepté** à l'unanimité.

*Discussion sur  
l'ensemble du préavis*  
**Vote**

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Le PR13.20PR tel qu'amendé est accepté** à la quasi majorité.

Le Président remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 Le Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements au  
amendé : bénéfice de l'aide des pouvoirs publics (canton/commune) annexé au présent  
rapport est adopté **tel qu'amendé**, sous réserve de sa ratification par le  
Département de l'intérieur.

6. PRÉAVIS  
N° PR13.22PR-BIS

CONCERNANT

- UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 352'000.-- POUR L'ACHAT D'UNE FRACTION DE LA PARCELLE N° 1132, APPARTENANT À LA COOPÉRATIVE DU CERCLE OUVRIER, EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN IMMEUBLE DE LOGEMENTS POUR ÉTUDIANTS PAR LA FONDATION STAEHLI ET
- UNE DEMANDE POUR LA MISE À DISPOSITION D'UNE PARTIE DES PARCELLES N<sup>OS</sup> 1131 ET 1132, SOUS LA FORME D'UN DROIT DE SUPERFICIE DISTINCT ET PERMANENT EN FAVEUR DE LA FONDATION STAEHLI.

 M. VASSILIS VENIZELOS, RAPPORTEUR DE MAJORITÉ.

 M. FRANÇOIS ARMADA, PRÉSIDENT A.I. DE LA COMMISSION DES AFFAIRES IMMOBILIÈRES, RAPPORTEUR DE MINORITÉ.

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie des rapports de la Commission des affaires immobilières, M. Vassilis VENIZELOS donnent des précisions de son rapport de majorité et M. François ARMADA donnent lecture de l'entier du rapport de minorité.

**M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :**

Dans les années 1970 déjà, alors qu'Yverdon était en concurrence avec d'autres villes pour accueillir l'école d'ingénieur, un des éléments prépondérants qui a fait pencher la balance en faveur d'une implantation de l'école d'ingénieur à Yverdon a été la promesse que la ville allait réaliser des logements pour étudiants, pour accompagner ce développement.

Cinquante ans après, enfin, nous avons un projet concret qui permet de répondre à cette attente.

Aujourd'hui, personne ne pourra me contredire là-dessus, Yverdon se positionne comme un pôle de formation romand avec plus de 5'000 étudiants, qui chaque jour, fréquentent notre cité, que ce soit au Gymnase, que ce soit à l'école d'ingénieurs ou au centre professionnel.

Etant donné la forte pression sur le marché du logement, il est effectivement délicat et difficile...

**M. le Conseiller Laurent GILLIARD :**

M. le Président, nous voulons un rapport de majorité, on ne veut pas une plaidoirie, s'il vous plaît ! Un rapport de majorité, c'est un rapport de la commission. Si M. le Conseiller ... c'est pas un rapport de majorité !

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Le rapport de majorité peut continuer d'être lu par son rapporteur comme il le désire.

**M. le Conseiller Vassilis VENIZELOS :**

Je vous remercie M. le Président. Comme je disais, la forte pression sur le marché du logement rend difficile l'accès aux logements pour étudiants. Etudiants qui n'ont souvent pas d'activité rémunérée. Il est donc important que des collectivités publiques offrent des solutions aux

étudiants.

Ce préavis vise justement à répondre au manque chronique de logements pour nos étudiants. Ce projet présente des qualités multiples. Tout d'abord, des délais de réalisation relativement courts, puisqu'une réalisation à l'horizon automne 2014 est annoncée à travers le préavis et soutenue par la fondation STAEHLI, une localisation centrale qui permettra aux étudiants d'y développer une vie sociale, mais aussi de participer à l'activité de notre cité et de s'identifier à notre ville.

Ensuite, un des atouts majeurs de ce projet est de valoriser une parcelle à l'abandon, une parcelle en plein centre-ville à l'abandon. Cela fait trente-six ans que je vis à Yverdon. Aujourd'hui, cette parcelle est occupée par un parking qui est rempli de nids-de-poule et c'est une friche que l'on associe volontiers à une image d'abandon. Donc ce projet, n'en déplaise à la minorité, n'est pas un sacrifice, mais clairement une opportunité. Une opportunité de redonner vie à un secteur central de notre ville.

Ensuite, quelques mots sur le partenaire, conformément à la structure du rapport de majorité. Les partenaires sont donc une fondation sans but lucratif, les buts qui sont inscrits dans les statuts de cette fondation sont des buts éducatifs et de soutien aux étudiants. Cette fondation a été initiée par des acteurs bien connus de l'école d'ingénieur, les acteurs locaux et qui sont, aujourd'hui, prêts à mettre Fr. 5'000'000.--, Mesdames et Messieurs, Fr. 5'000'000.-- sur la table pour développer ce projet.

On a donc ici l'exemple d'un partenariat public/privé exemplaire avec la ville qui met à disposition un terrain et un privé qui est prêt à mettre Fr. 5'000'000.-- sur la table pour financer sa construction. Nous avons aujourd'hui, une chance unique.

Yverdon qui se veut ville de formation, se doit d'offrir un toit à ces étudiants. Cela fait des décennies que les Municipalités successives qu'elles soient de droite ou de gauche, tentent de développer un projet.

Aujourd'hui, nous avons un projet de qualité qui permet en outre, de valoriser un des secteurs centraux de la ville, ne ratons pas cette occasion. Je vous invite, ainsi que la majorité de la commission, à entrer en matière sur ce projet.

#### **M. le Conseiller François ARMADA :**

Avant de procéder à la lecture du rapport, permettez-moi de relever dans le contenu de ce dernier, une confusion portant sur le nom de M. GALEUCHET, que je prie d'excuser par rapport à l'erreur sur son nom.

Rapport de minorité de la Commission des affaires immobilières du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains.

La Commission des affaires immobilières a siégé le 12 août et le 10 septembre 2013.

Elle était composée de Messieurs Jean-Louis KLAUS, Pascal GAFNER, Vassilis VENIZELOS, Philippe PAVID, excusé pour la 2<sup>ème</sup> séance, Walter MÜLLER, Mathias HUMBERT, remplacé pour la 2<sup>ème</sup> séance par M. Thomas JENNI et du soussigné François ARMADA désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée de Mme Marianne SAVARY, Municipale, de M. Markus BAERTSCHI Chef du service Urvat, remplacé pour la 2<sup>ème</sup> séance par M. Jean-Jacques JOBIN, adjoint du Chef de service, de M. Yves MARTIN, Secrétariat général, d'une délégation de la fondation STAEHLI composée de MM. KUNZE et GALEUCHET. Nous les remercions pour leur disponibilité ainsi que pour les informations et réponses fournies.

## Préambule

Les membres de la commission constatent que, malgré l'envoi d'un préavis version « BIS » devant être plus complet, le préavis manque d'informations importantes dans son contenu. Madame la Municipale reconnaît les faits et prie la commission d'accepter ses excuses pour cette situation.

Au vue des divergences d'opinion sur certains points pour ce préavis entre les membres de la commission, le soussigné vous présente le rapport de minorité ci-dessous.

## Introduction

Le préavis porte sur deux volets indissociables selon la Municipalité, à savoir une demande de crédit d'investissement de Fr. 352'000.-- pour l'achat d'une fraction de la parcelle n°1132 appartenant à la Coopérative du Cercle ouvrier et d'autre part, une demande pour la mise à disposition d'environ 681m<sup>2</sup> provenant des parcelles n°s 1131 et 1132, sous la forme d'un droit de superficie distinct et permanent en faveur de la fondation STAEHLI.

C'est pour répondre à court terme à la politique du logement en matière de construction de logements pour étudiants (PR10.49PR) et dans l'attente de projets de plus grande envergure dépendant de la planification prévue dans le quartier Gare-Lac, que la Municipalité propose ce présent préavis.

Le projet de la fondation STAEHLI porte sur la construction d'un bâtiment de 3 niveaux comprenant 39 chambres et studios meublés (plans en annexe) qui est en cours de procédure de mise à l'enquête.

## Points développés et argumentaires

### Achat d'une partie de la parcelle n°1132 à détacher

Le détail du montant du crédit d'investissement de Fr. 352'000.-- comprend le prix du terrain fixé à Fr. 960.--/m<sup>2</sup> et les frais d'achat estimés à environ 5 % soit environ Fr. 17'000.--.

Le prix de vente a été calculé sur la base d'une capitalisation à 3% de la rétrocession de Fr. 10'000.--/an, que la commune fait à la Coopérative du Cercle ouvrier pour la location au prorata, des 27 places de stationnements actuellement situées sur les parcelles 1132 et 1131.

Il est relevé que le prix du m<sup>2</sup> ne tient pas compte de la valeur actuelle du marché, qui selon les dernières transactions réalisées sur Yverdon-les-Bains se situe bien en-dessous de ce montant. D'autre part, le potentiel de valorisation de la parcelle n° 1132 est conditionné par un regroupement avec la parcelle communale n°1131 sans quoi il n'est pas envisageable de pouvoir développer un projet de construction dans ce périmètre restreint de 345 m<sup>2</sup> situé entre deux rues.

Le revenu qui sera généré par la mise à disposition du DDP sur cette partie de la nouvelle parcelle se montera à environ Fr. 6'600.--/an correspondant au 2% de la valeur de la parcelle soit Fr. 13'000.-- ./ 681m<sup>2</sup> qu'il faut ramener au 345 m<sup>2</sup> de la parcelle 1132. Relevons que le prix de rémunération des DDP se situe normalement pour Yverdon aux alentours de 5%.

Dès lors, il paraît évident que le prix du m<sup>2</sup> tel qu'il est proposé dans le préavis correspond plus à un sauvetage financier du Cercle ouvrier, qu'à une opération équilibrée pour les deux parties comme vous pourrez le constater dans le volet aspect financier développé ci-dessous. La minorité de la commission ne cautionne pas ce genre d'opération.

### Constitution d'un droit distinct et permanent en faveur de la Fondation STAEHLI

#### 1. Situation

La nouvelle parcelle de 681 m<sup>2</sup> qui serait mise à disposition de la fondation STAEHLI dans le cadre de ce préavis, se situe dans une rue du centre, affectée en « zone de la ville ancienne »,

dans le périmètre des commerces du centre-ville.

Cette situation ainsi que les possibilités commerciales de la zone influencent fortement sur le niveau de prix du terrain et bien que celui évoqué dans le préavis nous paraisse surfait, nous restons convaincus que même au prix du marché cette zone resterait trop chère. Il est difficilement envisageable de sacrifier des terrains à forte valeur ajoutée, pour réaliser des logements pour étudiants à bas revenu. Nous restons convaincus qu'il est plus important pour l'étudiant de bénéficier d'un prix attractif plutôt que de pouvoir habiter en plein centre-ville.

Nous nous accordons par contre à reconnaître que la situation actuelle de la parcelle n'est pas optimum et que le fait de remplir cette dent creuse permettrait d'améliorer l'image architecturale de la rue de Neuchâtel. Nous émettons par contre des réserves sur le fait de ne pas intégrer dans cette réflexion une continuité avec les commerces au rez-de-chaussée.

## 2. Potentiel constructif et intégration du projet

Selon le service URBAT, le règlement d'affectation de cette zone ne limite pas le nombre d'étage sur rez, cependant la Municipalité dans un souci d'intégration avec le voisinage pourrait statuer en la matière comme elle l'a déjà fait par le passé.

Certains membres de la commission regrettent que la possibilité de construire un 4<sup>ème</sup> niveau n'ait pas été exploitée par la fondation dans le cadre du projet. Cela pourrait améliorer le plan financier de cette opération.

## 3. Buts de la fondation

Le préavis étant relativement succinct sur les buts de la fondation, sa composition, ses origines et son activité, les membres de la commission s'accordent à remercier MM. KUNZE et GALEUCHET pour la précision de leurs informations ainsi que pour les documents transmis lors de la 2<sup>ème</sup> séance (plan financier, statuts, plan d'architecte).

Nous pouvons relever que la fondation n'envisage pas dans le cadre de son projet et de ses buts, la création de surfaces commerciales telles que commerces au rez et parking en sous-sol pour développer un côté commercial. De même que la mise à disposition de ces studios et chambres ne seraient pas réservées aux seuls étudiants de l'HEIG-VD.

La fondation ne cherche pas dans le cadre de ce projet à dégager des bénéfices. Le but principal est de pouvoir fournir aux étudiants des logements à bas coûts, tout en couvrant les frais de fonctionnement et les frais financiers de l'opération.

## 4. Projet

Les représentants de la fondation ont présentés lors de la séance du 10.09.13, leur projet (plans en annexe), ces derniers ont mis en avant l'exemplarité en matière énergétique et la volonté de créer un mini laboratoire pour les étudiants de l'HEIG-VD.

Pour des raisons financières, le projet ne comprend pas la mise en place d'une station de vélos libres qui coûterait environ Fr. 70'000.--, celle-ci pourrait être imaginée dans un 2<sup>ème</sup> temps si l'intérêt s'en faisait ressentir par les étudiants.

La gestion du bâtiment se ferait conjointement avec l'HEIG-VD pour la partie administrative et éventuellement en collaboration avec une partie du personnel du Tempo pour la logistique.

Les membres de la minorité ne remettent pas en question la qualité architecturale des espaces et de l'affectation des locaux proposés dans le cadre du projet de la fondation. Cependant nous émettons des doutes sur la viabilité de ce projet au vu de l'aspect financier relativement tendu de cette opération et cela malgré la mise à disposition du terrain à un montant préférentiel.

## 5. Aspects financiers

Au niveau de la Commune, l'opération proposée se décompose de la manière suivante :

Manque à gagner sur places de stationnement :

24'000.00 encaissé – 10'000.00 la redevance au Cercle ouvrier	Fr.	14'000.--
Intérêt + amortissement moyen à 3,5 % sur ½ crédit d'investissement	Fr.	6'000.--
<b>Total annuel des charges</b>	<b>Fr.</b>	<b>20'000.--</b>
<b>Total annuel des revenus</b>	<b>- Fr.</b>	<b>13'000.--</b>
<b>Charge annuelle pour la commune</b>	<b>Fr.</b>	<b>7'000.--</b>

Au niveau de la Fondation, l'opération proposée se décompose de la manière suivante :

Frais financiers sur Fr. 5'132'500.-- (Coût d'ouvrage)	Fr.	143'600.--
Frais généraux	Fr.	112'915.--
Frais de DDP	Fr.	13'000.--
<b>Total annuel des charges</b>	<b>Fr.</b>	<b>269'515.--</b>
Détails loyers des chambres et studios pour un total de	- Fr.	269'640.--
<b>Revenu annuel pour la fondation</b>	<b>Fr.</b>	<b>125.--</b>

Les prix pratiqués ci-dessus sont plus élevés que la fourchette évoquée dans le préavis comme référence à savoir Fr. 350.-- à Fr. 550.--, ce qui risque de déboucher sur la nécessité d'octroyer un subside à la fondation afin que celle-ci puisse, dans un deuxième temps, abaisser les loyers.

## 6. Reconnaissance du manque de logements pour étudiants

Nous avons apprécié le plaidoyer de notre collègue et nous nous alignons sur la première partie de son intervention. Si tous les membres de la commission s'accordent sur le fond, à savoir qu'il est nécessaire de créer des logements pour étudiants sur le territoire de la Commune d'Yverdon-les-Bains, tous ne s'accordent pas sur la forme qui est proposée dans le cadre de ce préavis.

Nous regrettons le manque d'ouverture et le niveau de contrainte qui est fixé dans le cadre des recherches en matière de possibilités de créer des logements pour étudiants. Il semblerait qu'il existe des possibilités aussi bien sur la parcelle de l'HEIG-VD, que dans son périmètre direct. Cependant, les représentants de la fondation STAEHLI ne désirent pas que les étudiants soient logés à proximité de leur école. La commission regrette cette position car les terrains disponibles se font rares et deviennent de plus en plus chers.

**Conclusions :**

Le préavis tel que proposé est défavorable pour la Commune qui doit acquérir au prix fort, les 345 m<sup>2</sup> provenant de la parcelle 1132 propriété de la coopérative du Cercle ouvrier.

Les contraintes liées à la zone sur laquelle se situent les deux parcelles ainsi que les aménagements nécessaires à l'implantation du projet viennent renchérir le prix de construction pour la fondation STAEHLI.

Au vu de ce qui précède, les membres de la minorité sont convaincus de la nécessité de créer des logements pour étudiants, mais pas dans les conditions de ce préavis.

Dès lors ces derniers vous recommandent de refuser les articles 1, 2, 3 et 4 tels que présentés et dans un deuxième temps d'encourager la Municipalité à ouvrir son champs de recherche pour trouver des solutions à ce problème.

Merci de votre attention.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Avant de continuer, je rappellerais deux articles de notre règlement.

Article 71 : ...*le rapporteur donne lecture entre autre : 3. du rapport de la commission* et lors de la discussion, il peut compléter son rapport.

Je rajouterai aussi à l'intention de M. Laurent GILLIARD :

Article 74 : *Aucun membre ne peut parler assis, à moins qu'il n'en ait obtenu la permission du président. L'orateur ne doit pas être interrompu.*

Voilà, nous continuons.

*Demande de non-entrée  
en matière*

**Mme la Conseillère Valérie JAGGI WEPF :**

Après avoir entendu le rapport de minorité et les conclusions commentées du rapport de majorité et constatant que des éléments importants figurent dans ceux-ci, notamment que :

- Le lieu ne semble pas approprié pour des logements, vu qu'il s'agit principalement d'un axe à caractère commercial.
- Notre ville est désireuse d'accueillir des étudiants et les logements sont un problème pour eux. Lors de cette construction, nous nous limitons à 3 étages ? Quid de la densification que nous évoquons sur beaucoup de projets ? Pourquoi pas 4 étages ?
- Dès lors ce projet n'offre pas assez de logements, 39 pour 5'000 étudiants, et d'autre part n'offre aucune possibilité de parking aux locataires, vu que ceux-ci ne sont pas compris dans la construction. D'ailleurs la réglementation en matière de construction ne paraît pas complètement respectée, puisque lors de toute construction des places de parc doivent être prévues en fonction du nombre de logements, selon les normes VSS. Nous pourrions penser que les étudiants ne se déplacent pas en voiture, mais en traversant certains quartiers des Hautes Ecoles aux heures de pointe, le trafic et les parkings de ces écoles nous prouvent le contraire.
- Le coût semble très élevé pour cette opération, car à ma connaissance, le prix de vente pratiqué sur le territoire de notre Commune, n'arrive pas au prix du terrain de Fr. 1'000.--/m<sup>2</sup>. Ce prix n'est donc pas représentatif du marché immobilier yverdonnois.

Le groupe PLRY complètement acquis à la cause de la construction de logements pour étudiants, demande donc la non-entrée en matière pour ce préavis afin de permettre à la municipalité d'étudier des solutions pour des logements d'étudiants en suffisance et plus adéquats quant à l'emplacement.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Nous sommes en présence d'une demande de non-entrée en matière conformément à l'article 72 de notre règlement.

La discussion est ouverte sur cette demande de non-entrée en matière.

*Discussion sur la  
non-entrée en matière*

**M. le Conseiller Pierre DESSEMONTET :**

Comme nous sommes sur une décision d'entrée en matière, si nous n'entrons pas en matière, nous n'aurons pas l'occasion de débattre par la suite et donc, je fais effectivement l'intervention que j'avais prévue de faire dans le cadre du débat, lors de ce débat de non-entrée en matière.

Je voudrais commencer par une introduction. Il y a dix ans, un petit peu moins de dix ans, l'EINV devenait la HEIG. Elle n'a pas arrêté de se développer depuis, à tel point qu'à l'heure actuelle, certaines filières sont en train d'obtenir l'accréditation « Master Bologne ». Qu'est-ce que cela signifie ? Cela signifie que les Masters qui seront délivrés par certaines des filières de la HEIG seront reconnus comme des Masters universitaires de plein droit, ouvrant notamment sur des

thèses de doctorat, pour ceux qui les auront obtenus. D'ici une dizaine d'années, des doctorats seront défendus dans le cadre de la Haute Ecole d'Ingénierie et de Gestion d'Yverdon-les-Bains. Nous sommes en train de devenir une ville universitaire. Nous sommes en train de voir naître, à nos portes, une université de plein droit. Alors, il n'y a pas besoin d'élaborer longuement ce que les universités font pour le tissu local en termes de rayonnement, mais également en terme de développement économique. Je donnerais juste deux exemples.

Le premier, c'est notamment celui de l'Arc lémanique. Vous le savez tous, le dynamisme actuel de l'Arc lémanique est très largement dû à la présence en son sein d'une EPFL, du CERN, de deux universités et de deux hôpitaux universitaires.

Plus près de nous, on peut également constater qu'Y-Parc qui existe depuis très longtemps, a décollé véritablement au jour où la HEIG est venue s'implanter en force, à Yverdon-les-Bains. Il existe des synergies absolument évidentes pour le tissu économique local entre la présence d'une institution, d'une haute école comme celle-ci, et le dynamisme de ce tissu local. Ce d'autant plus que la haute école, elle-même, cherche à développer ses synergies, notamment à travers son Centre d'Etude et de Transfert Technologique, le CETT, où travaille d'ailleurs notre collègue Anna-Rita BARTOLOTTA, malheureusement absente, qui en parlerait évidemment beaucoup mieux que moi encore.

Tout cela évidemment a un coût pour la collectivité, en l'occurrence, c'est le Canton et un peu la Confédération, à travers des programmes sur les hautes écoles spécialisées qui assument ce coût, mais on peut l'estimer ce coût, à plusieurs dizaine de millions par année qui sont investis dans le cadre de cette école par les pouvoirs publics. En revanche, à nous, ville d'Yverdon-les-Bains, collectivité publique, ça ne coûte rien. Pas un kopeck. Nous sommes en train de devenir une ville universitaire et cela ne nous coûte rien !

Cette longue introduction, pourquoi ? Pour qu'on se rappelle un peu de quoi on est en train de parler à l'heure actuelle.

Ce projet, c'est le premier de la législature. On peut véritablement le voir comme étant le projet labélisé « Yverdon, ville d'étude ». Nous pouvons amener notre pierre à l'édifice que je viens de décrire. Acheter un terrain pour y faire construire par quelqu'un d'autre, une quarantaine de logements étudiants.

Une minorité de la commission, vous l'avez entendu, entend refuser ce préavis prétextant ci et ça. Mesdames et Messieurs, je vous laisse imaginer la teneur catastrophique du message envoyé « urbi et orbi » si d'aventure, nous suivions l'avis de la minorité de la commission. Par ce que, qu'elle est le message que l'on envoie en dehors de la ville d'Yverdon-les-Bains si nous refusons ce préavis ?

- Bien, aux étudiants c'est-à-dire aux futurs ingénieurs et aux futurs gestionnaires des sociétés de demain, qui financeront d'ailleurs l'AVS de l'essentiel de la salle ici, on leur dit : vous n'êtes pas les bienvenus, d'une certaine manière, vous valez moins qu'une quinzaine de places de parc privées, d'ailleurs auxquelles les yverdonnois n'ont pas forcément accès ou que trois ou quatre appartements en PPE !
- A la HEIG, on lui dit : écoutez, partez quand vous voulez, parce que nous, en tous les cas, nous ne ferons aucun effort pour accueillir votre population étudiante !
- Et au Canton qui finance : merci pour les dizaines de millions que vous dépensez à Yverdon, chaque année dans les écoles, mais nous, en ce qui nous concerne, nous ne paierons pas Fr. 350'000.-- pour permettre à quarante de vos étudiants de l'HEIG ou du Gymnase de venir se loger !

Ce que la presse et le monde extérieur, au sens large, retiendra de cette affaire si nous refusons ce préavis, c'est qu'Yverdon veut bien profiter des retombées de la présence de la HEIG qui sont nombreuses, je les ai décrites, mais qu'elle n'entend pas dépenser un sou pour venir en aide, un tant soit peu, aux étudiants de cette école et que tous les beaux discours qu'on fait sur Yverdon :

ville de formation ; Yverdon, ville d'étude ; Yverdon, un centre dans lequel on peut étudier ; tous ces beaux discours, eh bien, à la fin, c'est quand même du flan ! Parce que, dès qu'il s'agit, effectivement, de mettre la main à la poche, eh bien, on ne veut pas.

Alors, aujourd'hui, finalement, nous devons voter sur un projet qui n'est effectivement, pas parfait, alors ça, je le reconnais volontiers. C'est comme tous les projets en politique, on ne vote jamais sur des projets parfaits, on vote toujours sur des projets qui sont sur la table, mais, ce projet, il a le mérite d'exister. Et comme l'a rappelé le rapporteur de majorité, ça fait un moment qu'on attend des logements étudiants en ville d'Yverdon.

Ce projet existe. Aujourd'hui, on a un choix à faire : soit on joue notre rôle, on assume notre statut de ville d'étude et on envoie un signal fort à nos partenaires en leur montrant que nous jouons ce rôle dans le développement d'Yverdon en tant que ville, bientôt universitaire, je le rappelle. Soit, nous minaudons ou nous chipotons sur des peccadilles et au mieux on se couvre de ridicule, au pire, on massacre notre réputation. Mesdames et Messieurs, il nous faut voter ce préavis.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Le groupe UDF/Vert/libéraux ne remet pas en question le besoin de nouveaux logements pour étudiants à Yverdon-les-Bains. On se permet toutefois d'en relativiser l'urgence. En effet, celles et ceux qui prennent le train en direction de Lausanne ou de Fribourg ont probablement remarqué que l'annonce de location visible sur les logements pour étudiants de la rue Saint-Roch, est toujours en place. Eh bien, il suffit de contacter la régie en charge de la location de ces studios pour se rendre compte qu'il y a des logements qui se libèrent assez régulièrement à cet endroit, permettant ainsi à d'autres étudiants d'y prendre place.

Mais ce qui interpelle le plus notre groupe, ce sont les zones d'ombre qui entourent ce préavis municipal, en particulier dans le domaine financier.

Il y a tout d'abord la question du revenu locatif qui, en l'état, ne générera pratiquement aucun bénéfice pour la fondation. Comme indiqué dans le rapport de minorité, notre Commune devra, dès lors, subventionner l'opération pour permettre au mieux de maintenir le niveau des loyers. Or, la Municipalité n'arrête pas de dire que la ville d'Yverdon-les-Bains est entrée dans une période d'austérité financière en raison d'investissements lourds qui doivent être réalisés. Comment se fait-il donc que la Municipalité cautionne le fait d'un revenu locatif aussi bas dans ces nouveaux studios, alors qu'il suffirait de densifier les logements et/ou de prévoir une zone commerciale de plain-pied pour inverser la tendance ? La question est posée.

Il y a ensuite la question de l'opération de sauvetage financier de la société coopérative du Cercle ouvrier mentionnée dans le rapport de minorité. La Municipalité est apparemment plus encline à sauvegarder certaines institutions plutôt que d'autres. Souvenez-vous : au printemps 2010, il a fallu une forte mobilisation populaire, pétition à l'appui, pour que la Municipalité daigne se pencher sur la situation de la garderie du Lapin Bleu afin de permettre à cette institution de poursuivre ses activités. Quels sont les critères appliqués par la Municipalité pour contribuer à sauvegarder telle ou telle institution yverdonnoise ? Là aussi, la question est posée.

A l'évidence, l'opacité et les questions sans réponse qui entourent le présent préavis masquent les réels enjeux financiers de ces opérations foncières.

Par ailleurs, je ne partage pas la vision catastrophique d'une décision négative de notre Conseil qui pourrait l'être ce soir. Le message serait : chers étudiants, vous êtes les bienvenus, mais pas à la rue de Neuchâtel, ce sera ailleurs.

A l'évidence et par conséquent, le groupe UDF/Vert/libéraux vous recommande également de refuser l'entrée en matière de ce préavis, et demander ainsi à la Municipalité de remettre l'ouvrage sur le métier pour trouver d'autres solutions.

**M. le Conseiller Jean-Louis VIAL :**

Comme le Conseiller DESSEMONTET, je voulais faire part de mes considérations durant les délibérations, mais autant le faire avant le vote d'entrée en matière.

N'appartenant pas à un groupe, je n'avais donc pas de représentant dans la commission. Donc, j'ai dû étudier vraiment le préavis et ensuite les deux rapports de minorité et de majorité. Et voici ce que j'en ai retiré : tout d'abord, dans le préavis en page 2, il est écrit que le loyer est l'un des éléments déterminants pour les étudiants et que leur fourchette se situe entre Fr. 350.-- et Fr. 500.--, hors le loyer qui sera proposé serait de Fr. 550.-- pour le plus bas, Fr. 850.-- pour le plus haut. Et là, je me pose des questions, ces loyers s'adressent-ils vraiment à des étudiants ?

Toujours en page 2, pour faire coïncider ces deux fourchettes, il est écrit, je cite : *la Municipalité étudiera, le moment venu, s'il est nécessaire d'octroyer un subside à la Fondation STAEHLI qui devra s'engager, le cas échéant, à le reporter sur le prix des loyers à abaisser.* En clair, la Commune paierait une partie du loyer des étudiants. La ville serait donc deux fois perdante : d'abord en donnant une subvention et la deuxième fois, on y vient, au prix du m<sup>2</sup>. Le prix du terrain, donc, toujours en page 2 : Fr. 1'000.--/m<sup>2</sup>, il est écrit, je cite : *cette somme paraît acceptable.* Excusez-moi de faire de l'explication de texte, mais cette formulation montre bien combien ce prix **est** et non pas paraît prohibitif.

Je ne peux m'empêcher de le comparer au prix du m<sup>2</sup> du terrain de l'avenue des Sports 5 que la Municipalité a refusé d'acheter : Fr. 344.--/m<sup>2</sup>, c'est-à-dire le tiers. Ce terrain était d'ailleurs idéalement situé pour la construction de logements pour étudiants, même si, curieusement, et là, je cite le rapport de minorité : *les représentants de la fondation STAEHLI ne désirent pas que les étudiants soient logés à proximité de leur école.* Cette fondation a des desideratas assez difficilement compréhensibles.

Au passage, je me demande s'il ne serait pas opportun de reconsidérer la décision négative pour l'avenue des Sports 5.

Comme tous les Conseillers, aussi bien municipaux que communaux, je désire que des logements pour étudiants soient proposés. Mais ils doivent l'être à des conditions où la ville n'est pas perdante sur toute la ligne. C'est pourquoi, je soutiens la non-entrée en matière sur ce projet.

**M. le Conseiller Didier FORESTIER :**

Je voulais intervenir aussi, mais tout a été dit concernant ce préavis.

Le groupe UDC demande aussi la non-entrée en matière de ce préavis. C'est vrai que Fr. 1'000.--/m<sup>2</sup>, c'est vraiment excessif pour une petite parcelle comme celle-là. Comme l'a dit M. VIAL, la Municipalité n'a pas voulu acheter un terrain à Fr. 342.--/m<sup>2</sup> avec un rendement de 8% qu'il rapportait. Je pense que là, il y a un problème et ça, je pense qu'il faut aussi y penser.

**M. le Conseiller Walter MÜLLER :**

J'ai juste fait un petit calcul : les Fr. 350'000.-- ou les Fr. 1'000.--/m<sup>2</sup>, cela fait très peu. L'enjeu si l'on veut subventionner dans la fourchette Fr. 300'000.--/Fr. 500.-- par chambre, c'est Fr. 100'000.-- de subventions en gros par an, donc là, sur trente ans, vous faites les calculs, et les Fr. 350'000.-- c'est des cacahuètes comme on dirait en Amérique.

**Mme la Municipale Marianne SAVARY :**

Cela a été dit plusieurs fois déjà, par un certain nombre d'entre vous, Yverdon-les-Bains manque cruellement de logements pour les étudiants.

La Municipalité était ainsi très heureuse d'apprendre que la Fondation STAEHLI était prête à mettre Fr. 5'000'000.-- dans la construction d'un bâtiment à la rue de Neuchâtel. Très heureuse, parce que Fr. 5'000'000.--, ça ne se refuse pas, mais très heureuse aussi parce que cette

opération lui semblait être une opération tout à fait gagnante pour elle.

En effet, ce n'est pas contrairement à ce que certains d'entre vous attendraient, disons, une opération destinée à être rentable pour la Commune, certainement pas, mais ce n'est pas une opération, contrairement à ce que dit le rapport de minorité, qui crée une charge pour la Commune pour autant, mais uniquement et il faut l'admettre, un manque à gagner de Fr. 7'000.-- sur la location de places de parc qu'elle ne touchera plus.

Ce n'est pas une opération destinée à enrichir la Fondation STAEHLI, c'est vrai également. La Fondation STAEHLI qui n'a pas d'autres buts que de mettre des logements à disposition des étudiants. Et là, j'aimerais reprendre également les chiffres qui sont dans le rapport de minorité, puisque vous confondez, je crois, M. ARMADA, le revenu du bâtiment et le revenu de la Fondation STAEHLI, parce que dans le plan financier que vous avez reçu et sur lequel vous vous basez, vous n'avez pu que constater que la Fondation STAEHLI y attendait un rendement sur ses fonds propres de 2,15%, ce qui lui permet de se financer, de financer ses futurs projets grâce à ce projet-là. Avec un rendement de 2,15% qui est un rendement suffisant pour la fondation, selon elle, mais qui est un rendement, il faut l'admettre, minime, de manière à ce que les loyers soient le plus bas possible pour les étudiants.

Ce n'est pas non plus une opération, et j'aimerais insister là-dessus, destinée à sauver les finances du Cercle ouvrier, certainement pas, pour la bonne et simple raison que le Cercle ouvrier n'était pas demandeur. Il a fallu convaincre le Cercle ouvrier de nous vendre cette parcelle. Il ne voulait pas le faire, parce qu'il préférerait finalement, conserver le rendement qu'il avait sur la location de ses places de parc. Ce que nous avons fait, c'est simplement de remplacer ce rendement-là, par une somme, par un capital à terme pour lui. Mais si le Cercle ouvrier avait pu choisir vraiment, si nous n'avions pas fait un certain travail, un certain nombre de discussions avec lui pour le convaincre, le Cercle ouvrier aurait préféré ne pas vendre. Et ça, je pense que c'est quelque chose qu'il faut affirmer assez fort ici et ne pas finalement, laisser certain faire au Cercle ouvrier, des procès d'intention qui sont, à mon avis, presque un peu malhonnêtes. Voilà.

L'opération est destinée avant tout à créer des logements pour étudiants à Yverdon-les-Bains. On en crée que trente-neuf, certes, c'est un premier pas uniquement, mais cet objectif-là, qui est l'objectif unique de ce préavis, et bien, il est atteint par ce préavis-là, à mon avis. Et puis, ce sera une occasion, quelque part, de détendre un petit peu le marché pour ces étudiants en attendant un plus grand projet qui verra le jour dans un certain nombre d'années, c'est vrai, dans le cadre du développement du projet Gare-lac.

La deuxième chose, c'est qu'il faut savoir que la Commune, depuis un certain nombre d'années, cherche un projet pour cette dent creuse de la rue de Neuchâtel et qu'elle ne sait pas très bien, elle n'a jamais su très bien que faire de cette petite parcelle, finalement, qu'elle a là, parce que, cette parcelle, on ne peut pas la valoriser, ni en logements étudiants, ni en promotion immobilière, si on a pas la parcelle du Cercle ouvrier qui est voisine, parce que cette parcelle est trop petite, on ne pourrait rien en faire. Le Cercle ouvrier, on l'a convaincu de nous vendre cette parcelle parce que c'était un projet de logements étudiants, comme on aurait peut-être pu les convaincre s'il s'agissait d'un projet de logements sociaux. Mais en aucun cas il n'aurait été convaincu de vendre pour une promotion immobilière et nous nous serions retrouvés, comme c'est le cas depuis des années, avec une petite parcelle inutilisable, nous obligeant à conserver cet endroit dans l'aspect qu'il a aujourd'hui, c'est-à-dire une dent creuse utilisée pour du parking. Alors, certes, les locataires de ces places sont certainement heureux, mais urbanistiquement, on ne peut pas dire que ce soit une immense réussite.

C'est donc le deuxième argument qui me semble important, c'est de dire, c'est l'unique manière, que nous vous présentons-là, de combler cette dent creuse, de terminer cet endroit, quelque part, qui mérite, disons, qu'on y place enfin un bâtiment de manière à harmoniser cet endroit. Voilà.

Après, j'aimerais répondre à un certain nombre d'affirmations. Vous disiez, je commence par

vous, Mme JAGGI WEPF puisque vous avez demandé la non-entrée en matière, vous disiez que le lieu n'était pas approprié. Alors, voilà, après ces différents points de vue, on peut avoir envie de campus, on peut avoir envie que les étudiants soient le plus proche possible de leur école, ce n'est pas la volonté de la fondation qui est l'investisseur dans ce projet, et ma fois, qui fait ses choix. Mais ce n'est pas l'intérêt, à mon avis non plus, forcément de la Commune, parce que c'est intéressant d'avoir des étudiants au centre-ville, c'est intéressant d'avoir des étudiants qui participent à la vie de la cité, qui participent à son animation, qui consomment au centre-ville et qui feront, petit à petit, à terme, et de plus en plus, lorsque nous créerons d'autres logements pour étudiants, d'Yverdon-les-Bains, réellement, une ville étudiante et pas seulement une ville qui comprend, un peu décentré, un campus.

Peut-être que j'en profite pour parler de la question de Sports 5 qui a été soulevée par M. VIAL. Sports 5, c'est une zone d'activités aujourd'hui, et ce sera une zone liée aux infrastructures de loisirs voisins dans le cadre du plan directeur localisé et des plans de quartiers à venir. On ne peut pas faire de logements étudiants et c'est un terrain qu'on ne peut de toutes façons pas acheter aujourd'hui, puisqu'il a déjà été vendu à un privé.

Vous disiez, Mme JAGGI WEPF également que trois étages ce n'était pas assez. Il faut savoir que ces trois étages, c'est le projet architectural de l'architecte mandaté par la fondation elle-même qui le propose. Ces trois étages sont proposés parce que c'est ainsi que le bâtiment s'intègre le mieux dans la lignée de bâtiments voisins. Il y a cet aspect-là, urbanistique, mais aussi le fait que ce bâtiment va avoir un impact très fort sur les voisins qui sont situés derrière qui voient déjà d'un assez mauvais œil que trois étages se construisent en limite de leur propriété. Quatre étages, ce serait rendre cette opération extrêmement difficile à vendre pour les gens dans cet environnement.

Vous parliez de surfaces commerciales, et bien, il n'y a pas que des surfaces commerciales, il y a aussi beaucoup d'habitants à proximité et puis la fondation, sachez-le, n'a pas proprement insisté pour augmenter le volume de son bâtiment qui devait, disons, correspondre à l'investissement qu'ils avaient envie de faire.

Vous disiez également que le projet était trop petit. Eh bien oui, certainement, ce projet est trop petit et on se réjouit du jour où nous serons en mesure d'en construire un plus grand, mais je vous dirais, ma foi, c'est déjà ça, c'est mieux que rien. Et ce serait dommage de s'y opposer parce que finalement, pire que 39 chambres, ce serait d'en faire zéro, il me semble.

Vous avez parlé de places de parc. Bien sûr qu'on s'est posé la question. La Fondation STAEHLI n'était pas en mesure de financer la création d'un parking souterrain qui était l'unique solution pour créer des places de parc sur ces parcelles parce que ça aurait rendu l'opération impossible en terme de loyer pour les étudiants. Il nous a semblé également qu'on pouvait justifier que ce n'était pas un besoin primordial pour les étudiants que de pouvoir parquer leur voiture près de la chambre qu'ils occupent. Mais sachez-le également, les normes VSS que vous mentionnez, prévoient expressément que des dérogations sont possibles, que nous n'avons pas besoin, que nous ne sommes pas tenus de créer des places de parc lorsqu'il s'agit notamment de logements destinés aux étudiants.

Je crois que j'ai oublié de répondre à certains arguments que j'ai entendus, mais il me semble vous avoir déjà donné un certain nombre d'informations. Je vous incite vraiment, même si ce projet, comme tous les projets, certainement, n'est pas parfait, de voter cette entrée en matière et puis ensuite le préavis, parce que, comme je vous le disais, 39 logements pour 39 étudiants c'est un bon début.

**M. le Conseiller François ARMADA :**

Loin de nous l'idée de faire un procès d'intention au Cercle ouvrier. Je me suis uniquement basé sur les réponses qui nous ont été données par le Greffe disant que les finances du Cercle ouvrier

étaient précaires, ça ne va pas plus loin.

**M. le Conseiller Stéphane BALET :**

Bon, puisque tout le monde fait son débat, on va aussi placer ça sous le fait que c'est juste pour savoir si on veut entrer en matière ou pas. Bref.

J'interviens, parce que justement, on a beaucoup parlé du Cercle ouvrier. Donc, il y a plusieurs choses qui me gênent un petit peu dans toutes ces considérations. Déjà, je suis un petit peu étonné que le Conseiller ARMADA, il aurait pu faire valoir finalement son devoir de réserve, mais il s'est quand même donné la peine de vous faire part de son avis concernant le préavis. Je pense que c'est nécessaire aussi de rappeler, qu'il y a peu de temps, M. ARMADA travaillait sur ce dossier pour le compte de la Commune.

Ce qui m'étonne dans sa prise de position, c'est sa vision sur le prix des transactions dans la zone. En effet, renseignement pris, un prix de Fr. 1'000.--/m<sup>2</sup>, alors, ce n'est évidemment pas Fr. 345.-- comme un plus loin, mais disons que dans ce secteur, ne semble pas du tout excessif. Il est vrai que les promoteurs contactés mettent le prix en lien avec le type de projet qu'on pourrait développer sur cette parcelle. J'y viendrais plus loin, ce type de projet qui ne sera pas développé là. Il faut savoir que le Cercle ouvrier ne cherche pas à vendre ce terrain, je crois que cela a été dit. Actuellement, la situation financière est saine et les loyers récemment adaptés permettent à la coopérative de gérer sereinement la Maison des associations, évidemment, avec les Fr. 10'000.-- de revenu par année, que rapporte la location du terrain. Les allégations de M. le Conseiller ARMADA sur un sauvetage financier sont infondées. Visiblement, vous avez peut-être été mal renseigné, c'est possible, mais disons, c'est infondé.

Dans un autre côté, la coopérative du Cercle ouvrier ne souhaite pas voir n'importe quel projet sur son terrain, ça c'est évident. On parlait d'un centre commercial qui pourrait permettre de vendre le terrain plus cher. Je peux vous garantir que le Cercle ouvrier ne vendra pas son terrain pour construire un centre commercial à cet endroit-là. Donc, vous pouvez déjà oublier cette idée-là. La seule raison qui lui a fait écarter d'autres propositions d'achat plus intéressantes, on n'est pas les seuls à vouloir acheter ce terrain, sa vocation est de mettre à disposition des salles pour les associations et elle juge que la proximité de logements étudiants est tout à fait dans cette ligne. On peut considérer qu'un autre type de projet, je l'ai déjà dit, n'aurait que peu de chance d'aboutir.

La situation peut se résumer ainsi : pas n'importe quel projet et pas n'importe quel prix. La coopérative souhaite maintenir les rentrées liées au terrain et c'est sur cette base que le prix s'est discuté.

Alors, je sais bien que l'usage en politique c'est de faire des promesses, on en a tous fait durant la campagne. On veut des logements d'étudiants, on veut des logements d'étudiants, et d'ailleurs, on a fait d'autres types de promesses qui seront beaucoup plus coûteuses à l'avenir. Alors moi, je vous dis : assez de paroles, la population veut des actes. Il s'agit d'accepter ce préavis, en tous les cas d'entrer en matière.

Ce qui me gêne un petit peu dans ces discussions quand même c'est que si une partie de ce Conseil ne veut pas de ce projet, qu'il le refuse, qu'il le refuse tout simplement, mais entrons en matière que diable !

**M. le Conseiller François ARMADA :**

Je n'accepte pas vos accusations par rapport à mon devoir de réserve. J'ai travaillé effectivement à URBAT, mais en aucun cas je n'ai travaillé sur un projet de logements pour étudiants dans cette zone-là.

A l'époque, il y avait d'autres projets, c'était pas du tout le même contexte, donc je n'ai aucun

devoir de réserve par rapport à ça, je tiens à le souligner !

**M. le Conseiller Cédric PILLONEL :**

On a entendu beaucoup d'interventions à ce sujet. Je vais essayer de prendre un tout petit peu d'hauteur par rapport aux éléments qui ont été dits ce soir. Alors, bien sûr, comme pour la plupart des objets qu'on discute au Conseil communal, qu'ils soient acceptés ou refusés, ce n'est pas la catastrophe planétaire, Yverdon s'en remettra, mais voilà, c'est peut être important de le dire.

C'est un enjeu important pour la ville, de la part de Verts, parce que c'est quand même un signal relativement fort, de se dire qu'on s'engage au niveau des étudiants ou on ne s'engage pas pour les étudiants. Après, on peut se dire qu'il y a un peu trop, il y a pas assez.

Moi, la réflexion que j'aimerais avoir ce soir, c'est de se dire que nous sommes une ville-centre. Nous sommes assez fiers d'être une ville-centre pour le Nord vaudois. On a eu aussi des remarques de certaines communes voisines qui considèrent qu'on n'assume pas tout à fait notre statut de ville-centre. Et puis, effectivement, le fait d'être une ville-centre, ça donne aussi un peu de gloire, c'est vrai, mais aussi un peu de responsabilité. Et puis ce soir, on se trouve plutôt dans le volet de la responsabilité. Et puis, cette responsabilité, c'est de répondre finalement, positivement, à la confiance que le canton de Vaud nous a fait en mettant la Haute École sur notre territoire et puis à la confiance que nous font tous ces étudiants qui viennent travailler sur Yverdon.

Alors, bien sûr, on peut ergoter sur le projet en disant : bah, le projet n'est pas bien placé, le projet est trop cher, etc. Moi, ce que je vois ce soir, c'est que nous avons soit un projet ce soir, qui n'est peut-être pas parfait, mais un projet, soit rien du tout. C'est là-dessus qu'on va voter. On est tous d'accord qu'il faut des logements étudiants, mais le vote de ce soir nous permettra de savoir si on a des logements étudiants ou si on n'en a pas dans l'immédiat. Et si ce projet est refusé, j'imagine qu'on mettra beaucoup plus de temps pour aboutir à un nouveau projet. Donc on va perdre beaucoup de temps, et pendant ce temps, les étudiants ne restent pas longtemps aux études, c'est des volées d'étudiants pour lesquelles on ne peut pas offrir ces espaces.

Le dernier élément sur lequel j'aimerais intervenir, c'est la problématique du lieu. Alors, certain s'offusque qu'on ne veuille pas construire des logements étudiants sur le site de la HEIG, et bien je pense que pour les commerces d'Yverdon, c'est plutôt une bonne idée qu'on n'enferme pas les étudiants sur un ghetto où finalement, ils pourraient vivre sur place, dans leur campus. Ça paraît intéressant qu'ils soient justement placés ailleurs, de façon à ce qu'ils puissent s'intégrer à la vie de la cité, qu'ils puissent fréquenter les commerces, qu'ils puissent se déplacer en ville et puis finalement ne pas être seulement un îlot d'étudiants au milieu d'Yverdon, mais soit intégrés à notre cité. C'est beaucoup plus intéressant comme cela.

Au vu de tous ces éléments, au vu des éléments financiers qui sont relativement modestes pour une ville telle qu'Yverdon, la grande majorité des Verts soutiendra ce projet et vous incite à le faire.

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

J'aimerais ajouter un certain nombre d'éléments au débat que vous avez ce soir pour cette entrée en matière ou non, sur le projet qui vous est soumis.

Tout d'abord, lorsque je suis entré en fonction il y a un peu plus de quatre ans, nous avons un groupe déjà constitué pour réfléchir à la construction de logements pour étudiants dans cette ville. C'est un projet, comme cela a été dit, que nous avons depuis de très nombreuses années.

Nous avons pris les choses en main concrètement, et le premier projet que nous avons envisagé, c'était des logements pour 150 étudiants sur le secteur des Rives du Lac. Nous avons travaillé de nombreux mois, en collaboration avec la Fondation lausannoise pour le logement étudiant pour finalement aboutir au résultat que nous connaissons, la Fondation s'est retirée

parce que dans ses statuts, elle ne pouvait tout simplement pas investir ailleurs qu'à Lausanne, tant qu'elle n'avait pas atteint un certain nombre de logements construits dans la capitale vaudoise.

Du temps perdu, beaucoup de temps perdu. Ensuite, le projet a avancé. Nous avons cherché d'autres partenaires et la Fondation STAEHLI nous est tombée dans les bras, je vais dire ça comme cela, souhaitant mettre à disposition des logements pour étudiants.

Quels sont les buts de la Fondation STAEHLI ? Ce n'est pas de mettre à disposition uniquement des chambres pour les étudiants, ce n'est d'ailleurs pas son but premier. Son but premier, c'est d'aider financièrement des étudiants qui sont dans le besoin, qui étudient à la HEIG-VD. Mais pour aller plus loin dans ses buts, elle a souhaité investir dans un projet, investir Fr. 5'000'000.--, dans un projet qu'elle voulait être emblématique pour la fondation. Elle ne voulait pas acquérir un certain nombre de chambres dans un projet de 150 ou 300 chambres comme on avait évoqué à l'époque.

C'est un travail de longue haleine, Mesdames et Messieurs les Conseillers, et si aujourd'hui, si ce soir, vous refusez ce préavis, nous n'avons pas d'alternative aujourd'hui, nous allons perdre le partenaire. La Fondation STAEHLI va se retirer ou alors chercher d'autres terrains, mais ça va prendre beaucoup de temps, et en attendant, nous n'avons toujours pas de chambres pour étudiants dans cette ville qui devient une ville universitaire, qui est déjà le plus grand site de HES en Suisse romande, je vous le rappelle, Mesdames et Messieurs les Conseillers.

Comment peut-on imaginer qu'une ville qui accueille 5'000 étudiants n'ait pas une chambre à mettre à disposition sauf chez l'habitant et heureusement, certains étudiants trouvent des logements chez l'habitant.

M. le Conseiller ..., ça y est, j'ai oublié son nom, ça va bien ... Enfin, j'ai entendu dire ce soir (*rire*), ça me reviendra, qu'il n'y avait pas de besoins parce qu'il y a des panneaux, M. le Conseiller se reconnaît maintenant... Maximilien BERNHARD, excusez-moi M. le Conseiller, qui indique qu'il y a des studios à louer au bord des voies de chemin de fer. On le connaît tous, ce bâtiment était le bâtiment, l'hôtel de l'Exposition nationale sur les Rives du lac. Pourquoi est-ce qu'il y a des logements à louer, M. le Conseiller, vous vous êtes renseigné quand même, sur le prix de ces chambres ? C'est impayable pour un étudiant, mais là, vraiment, parce qu'on est au-delà de Fr. 800.-- pour une chambre. C'est pour ça qu'il y a toujours des logements à louer dans ce bâtiment.

Alors venons-en au prix des chambres, parce que c'est un des éléments qui est évoqué. Vous avez parlé d'une fourchette de Fr. 350.-- à Fr. 550.--, M. le Conseiller VIAL l'a rappelé. Oui, c'est vrai, c'est ce que souhaite payer les étudiants. C'est une enquête faite par la direction de la HEIG-VD pour savoir quel prix était prêt à payer les étudiants pour une chambre. Si on vous pose la question de savoir combien vous voudriez payer pour votre logement, qu'est-ce que vous diriez d'autre qu'un prix relativement bas évidemment.

Aujourd'hui, le marché n'est pas celui-là, les coûts de constructions ne sont pas ceux-là et la Fondation STAEHLI doit avoir un rendement. Et contrairement à ce que dit le rapport de minorité, comme l'a indiqué Mme la Municipale, le rendement de la fondation est de 2,15% sur les fonds propres, donc qui lui permet de dégager des sous pour toujours continuer à aider des étudiants.

Ce prix de chambre autour de Fr. 550.-- et Fr. 850.-- pour des studios est un prix correct. Si vous regardez les prix qui se pratiquent à Lausanne, vous êtes bien au-dessus de ces tarifs-là pour les logements construits par la Fondation lausannoise pour le logement pour étudiants.

Oui, nous évoquons dans le préavis, la possibilité pour la Commune de subventionner, cas échéant. Nous voulions proposer cela, puis nous nous sommes retenus, parce que, évidemment, ça pose toute une série de questions : on va subventionner des étudiants qui viennent de l'extérieur habiter à Yverdon, ce n'est pas tout à fait logique que la Commune le fasse sous cette forme-là. Mais c'est une possibilité qui existe, ça se fait ailleurs et il n'y a pas de raison de se

limiter ou de se contraindre à ce stade-là.

La Fondation STAEHLI est tout à fait capable de mettre à disposition ces chambres au prix qu'elle a indiqué, nous en sommes convaincus, parce que c'est un partenaire fiable qui a les moyens. Et aujourd'hui, nous avons ce partenaire qui investit Fr. 5'000'000.-- pour atteindre un objectif fondamental d'une ville comme la nôtre, qui accueille autant d'étudiants.

Donc, je vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillers a, déjà, entrer en matière, parce qu'alors, ce serait vraiment un mauvais signal, et puis ensuite à voter ce préavis, je vous remercie.

**M. le Conseiller Maximilien BERNHARD :**

Alors M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL, moi, je me souviens de votre nom ! Donc, le montant des loyers varie en fonction de la grandeur du studio pour ces fameux étudiants : c'est de Fr. 520.-- pour un 12m<sup>2</sup> à Fr. 835.-- pour un 25m<sup>2</sup>. Donc, c'est exactement dans la fourchette qui est indiquée dans votre préavis. J'ai les chiffres, j'ai les sources, je peux vous les communiquer quand vous voulez, M. le Syndic.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

Je pense qu'on va devoir compter. Malheureusement, il n'y a pas encore le vote électronique.

**La non-entrée en matière est refusée par 44 voix contre 38 et 2 abstentions.**

**M. le Conseiller Pierre HUNKELER :**

Nous venons de prouver l'adage qui dit que plus le crédit est petit, plus le débat est long. Nous allons voter, j'espère, un crédit de quelques Fr. 350'000.--, c'est les 6% du crédit que nous allons voter ensuite, au point 7 de l'ordre du jour, pour une route, et sans débat, et ceci pour le bien des étudiants.

J'ai vu que le rapport de minorité allait dans le détail des éléments financiers, ceux-là ont été évoqués également à plusieurs reprises lors du débat. J'aimerais savoir quelle est la position de la Commission des finances, est-ce qu'elle l'a accepté, est-ce qu'elle l'a refusé, est-ce qu'elle a des commentaires ? Je pense que, comme l'aspect financier a été mentionné à maintes reprises, c'est un élément important puisque nous avons une commission qui est garante de l'orthodoxie financière de la Commune. Donc, je demande qu'on ait la position de la Commission des finances. Merci.

**M. le Conseiller Roland VILLARD, Président de la Commission des finances :**

Bien sûr que nous avons discuté de ce point à la Commission des finances : au vote, ce préavis a été accepté et la droite s'est abstenue dans son ensemble. Voilà ce qui a été décidé à la Commission des finances.

**M. le Conseiller Walter MÜLLER :**

J'aimerais revenir encore une fois sur le cautionnement des prix bas. Les Fr. 350'000.--, je crois que ce n'est un problème pour personne, mais si pendant trente ans, après nous subventionnons chaque mois Fr. 200.-- par chambre, ça vous fait Fr. 3'000'000.-- qui vont à côté et qui sont un peu promis à la Fondation STAEHLI. A part, si la Fondation STAEHLI, sans cette garantie, veut toujours investir.

**Vote sur la  
non-entrée en matière**

*Discussion sur article 1*

**M. le Conseiller Olivier KERNEN :**

On est en train de faire le procès par rapport à ce que pourrait investir, par la suite, la Commune, alors qu'on vous dit que les prix pratiqués pour les logements dans ce futur bâtiment sont tout à fait adaptés.

Je vous donne simplement un exemple. Moi, j'ai dû chercher pour certains employés, des studios, voir des chambres à Yverdon-les-Bains. On ne trouve rien en dessous de Fr. 500.-- à 600.-- pour une chambre et autour des Fr. 900.-- à 1'000.-- pour un studio. C'est la réalité du marché à Yverdon. Les élèves qui cherchent un appartement à Yverdon, primo, ils n'en trouvent pas. Ils ont une autre solution, c'est la collocation, deux pour un trois pièces ou trois pour un trois pièces Fr. 1'500.-- à 2'000.-- pour un trois pièces, vous avez vite fait le calcul. Je crois que la situation elle est telle, que le marché de l'immobilier est tellement tendu, les élèves cherchent impérativement des logements, qu'on ne risque rien du tout. Alors arrêtons de faire le procès et puis allons de l'avant sur ce préavis.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

La parole n'est plus demandée.

**Vote**

**L'article 1 est accepté** à une faible majorité.

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté** avec quelques avis contraires et beaucoup d'abstentions.

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté.**

*Discussion sur article 4*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 4 est accepté** à une grande majorité.

*Discussion sur l'ensemble du préavis***M. le Conseiller Dominique VIQUERAT :**

J'aurais juste une question. Est-ce que ces logements vont finalement être mis à disposition uniquement pour des étudiants de la HEIG-VD, parce qu'on a beaucoup parlé de ces étudiants-là ce soir ?

Vous n'ignorez probablement pas qu'il y a une autre maison de logements pour étudiants à Yverdon, puisque la Fondation Petitmaître a construit une maison avec quelques logements pour étudiants à la rue des Moulins 28.

On s'est aperçu que, en tous les cas au départ de la location, les loyers étant plus bas sur Yverdon que notamment à Lausanne, que c'est beaucoup des étudiants qui étudient à Lausanne, voir même plus loin, qui sont venus louer ces appartements et qui font les trajets tous les jours.

Alors, est-ce qu'il y aura une priorité pour les étudiants de la HEIG-VD, respectivement les étudiants yverdonnois, est-ce que ce sera exclusivement pour eux, ou est-ce que ça pourrait être ouvert à des étudiants qui étudient ailleurs ?

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Effectivement, M. le Conseiller, vous avez raison, il y a un risque que des étudiants qui étudient à Lausanne souhaitent venir à Yverdon, puisqu'ils ne trouvent pas de logement à Lausanne, c'est

tout à fait logique.

Le but de la Fondation STAEHLI c'est de soutenir des étudiants de la HEIG-VD, donc ils auront la priorité. Mais ça pourrait être des étudiants du Gymnase aussi qui y trouvent logement, s'il n'y a pas assez d'étudiants de la HEIG-VD, si le besoin de s'avère pas aussi important que prévu.

Dans les estimations que l'on fait, M. le Conseiller BERNHARD, on parle de 10% des étudiants qui ont besoin en général, d'un logement sur place, donc on a de la marge, puisqu'on a presque 5'000 étudiants, on devrait trouver assez de locataires pour ce bâtiment-là. Mais voilà la réponse que je peux vous donner ce soir, ce n'est pas absolu, mais la priorité serait donnée aux Yverdonnois.

**M. le Conseiller Olivier DI PRINZIO :**

J'aurais une question. Il me semble que c'est un droit de superficie, donc, il y a une convention qui va être passée avec la Fondation STAEHLI. Est-ce qu'on ne peut pas imposer cette condition, que ce soit des étudiants de l'école ? Il me semble qu'on a un droit, c'est un droit de superficie.

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Bien sûr qu'on peut tout inscrire dans un droit de superficie. Il ne faut pas contraindre de manière trop importante, parce qu'il faut laisser une marge de manœuvre évidemment à celui qui va gérer le bâtiment. Mais c'est bien l'intention des deux parties que ce soit des étudiants yverdonnois qui occupent ces logements.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

La parole n'est plus demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR13.22PR-BIS est accepté à une grande majorité et beaucoup d'abstention.**

Le Président remercie la Commission des affaires immobilières pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu les rapports de sa Commission des affaires immobilières, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

**Article 1 :** la Municipalité est autorisée à acquérir une fraction de 345 m<sup>2</sup> de la parcelle n° 1132, propriété de la coopérative du Cercle Ouvrier ;

**Article 2 :** Un crédit d'investissement de Fr. 352'000.-- (frais d'achat compris) lui est accordé à cet effet ;

**Article 3 :** La dépense sera financée par la trésorerie générale et imputée au compte 1321 ;

**Article 4 :** La Municipalité est autorisée à mettre à disposition de la Fondation Staehli une surface de 681 m<sup>2</sup> issue d'une fraction des parcelles n° 1131 et n° 1132, sous la forme d'un droit de superficie distinct et permanent d'une durée de 30 ans moyennant une rente annuelle de Fr. 13'000.--.

---

7. PRÉAVIS  
N° PR13.23PR

*Composition de la  
commission*

CONCERNANT

- UNE DEMANDE DE CRÉDIT D'INVESTISSEMENT DE FR. 5'950'000.-- POUR LES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENTS ROUTIERS, DE MOBILITÉ DOUCE ET D'INFRASTRUCTURES ENTRE LA RUE DE GRAVELINE ET LA RUE ROGER-DE-GUIMPS, SOIT ENTRE LES KM 1'500 ET 1'900 DE L'AVENUE DES TROIS-LACS,
- AINSI QUE POUR LA MISE EN ŒUVRE DES MESURES PGEE POUR LA GESTION DES EAUX DE SURFACE DU SECTEUR DES ÎLES

ET L'ADOPTION DES RÉPONSES AUX OPPOSITIONS DU PROJET SOUMIS À L'ENQUÊTE PUBLIQUE.

 MME ELISABETH DESCAMPS, RAPPOTRICE, REMPLAÇANT M. PIERRE CHERBUIN.

Mmes et MM. les Conseillers Elisabeth DESCAMPS, Pierrette ROULET-GRIN, Pierre CHERBUIN, Daniel COCHAND, Jean-Louis KLAUS, Yann MAMIN, Nicola SCHIRINZI et Giancarlo VALCESCHINI

Toutes les Conseillères et tous les Conseillers ayant reçu une copie du rapport de la Commission, Mme Elisabeth DESCAMPS signale quelques coquilles du préavis, donne quelques précisions et les conclusions du rapport.

Le tableau en page 3, la colonne 3, c'est : Côté ville et non pas côté plaine et il s'agit bien de 3m et non pas 3,5 m de large et surtout, il faudrait supprimer le 5<sup>e</sup> paragraphe consacré aux noues en page 5.

Pour plus de clarté, la commission demande qu'à l'avenir tout renvoi au plan d'investissement soit assorti de la date de la version de celui-ci (mois et année), par exemple en page 13/15 du préavis, on fait référence au plan d'investissement, mais on ne sait pas lequel. Ça serait bien de le préciser dans les préavis, voilà pour les coquilles.

Sinon, la commission s'est assurée d'obtenir les réponses satisfaisantes aux questions-clés suivantes :

1. Aucun ouvrage n'est prévu qui devrait s'avérer inutile ou être démolé en cas de passage au gabarit 50 km/h.
2. Les travaux nécessaires au passage au gabarit 50 km/h sont possibles et de moindre coût.
3. Le gabarit de passage du pont est suffisant.
4. Le présent préavis ne demande pas de procédure supplémentaire, comme une mise à l'enquête publique.
5. La réalisation des travaux n'interfère pas dans le calendrier ni les étapes de l'étude de la « desserte sud », qui fait l'objet d'un préavis parallèle.
6. La mise en œuvre de ce préavis ne modifie en rien les réponses proposées aux oppositions enregistrées en 2011.
7. Les devis présentés sont encore valables et leur prévision reste suffisante.
8. Le projet figure au plan d'investissement, même si sa date de réalisation et son coût définitif vont quelque peu varier.
9. Les travaux d'assainissement sont et restent incontestés.

La commission émet le vœu que soit reconnue l'importance de rencontrer les préoccupations et les demandes des habitants des quartiers concernés et de mettre en place, dans le cadre du projet de la route de « desserte sud », les réponses adéquates à leurs soucis légitimes.

Suivent les conclusions du rapport.

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

Nous sommes en présence d'une proposition d'amendement de la commission à l'article 1 pour

rectifier une coquille, soit de changer 2012 en 2011. L'article 1 est modifié comme suit :

*Proposition amendement  
Article 1*

Article 1 amendé : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'aménagement d'un tronçon de l'avenue des Trois-Lacs, entre le km 1'500 et le km 1'900, soumis à l'enquête publique le 16 avril ~~2011~~ **2012**, ainsi que la mise en place du système d'évacuation des eaux pluviales ; incluant les modifications légères pour l'adaptation du projet à la future route de contournement ;

*Discussion  
s/amendement article 1*

La discussion est ouverte sur cette proposition d'amendement.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close, nous votons.

**Vote sur article 1  
amendé**

**L'article 1 amendé est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 2*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 2 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 3*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 3 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 4*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 4 est accepté à l'unanimité.**

*Discussion sur article 5*

La parole n'est pas demandée.

**Vote**

**L'article 5 est accepté à l'unanimité.**

L'article 6 n'est pas soumis à votation.

*Discussion sur  
l'ensemble du préavis*

La parole n'est pas demandée. La discussion est close, nous votons.

**Vote**

**Le PR13.23PR est accepté à l'unanimité.**

Le Président remercie la commission pour son travail.

**Décision du Conseil**

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains,  
sur proposition de la Municipalité,  
entendu le rapport de sa commission, et  
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,  
décide :

Article 1 amendé : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux d'aménagement d'un tronçon de l'avenue des Trois-Lacs, entre le km 1'500 et le km 1'900, soumis à l'enquête publique le 16 avril **2011**, ainsi que la mise en place du système d'évacuation des eaux pluviales ; incluant les modifications légères pour l'adaptation du projet à la future route de contournement ;

Article 2 : Un crédit d'investissement de Fr. 5'950'000.-- lui est accordé à cet effet ;

Article 3 : La dépense sera financée par la trésorerie générale, imputée au compte n° 1317, "Avenue des Trois-Lacs – km 1'500-1'900", et amortie en 30 ans au plus ;

Article 4 : La cession gratuite d'une partie de la parcelle communale n° 140 à rattacher au DP 269 est approuvée ;

Article 5 : Les réponses aux oppositions formulées à l'encontre du projet soumis à l'enquête sont approuvées ;

Article 6 : La décision du Département des infrastructures est réservée.

**8. PROPOSITIONS  
INDIVIDUELLES ET  
INTERPELLATIONS.**

**8.1**

**Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Sortie Sud de l'autoroute.)**

Chacun peut constater la file de voitures qui grandit mois après mois à la sortie sud de l'autoroute. La situation devient même critique, puisque l'embouteillage commence maintenant avant le viaduc d'Épendes ! Il serait vraiment regrettable qu'un grave accident survienne, alors que des mesures d'aménagement de la dite sortie sud d'autoroute existent et pourraient être initiées par les urbanistes. Il en va, je crois, de la responsabilité de la Ville.

Mes questions sont donc les suivantes :

1. La Municipalité est-elle active dans ses contacts avec l'OFROU (Office fédéral des routes) et quand ces aménagements seront-ils réalisés ?
2. En faisant quelques centaines de mètres, nous arrivons au Pont de la Chèvre : ce dossier avance-t-il, la Municipalité ayant annoncé à notre Conseil, il y a quelques mois en arrière, la réouverture de ce pont pour la première partie de 2014, si ma mémoire est bonne ?

Je vous remercie de vos réponses.

**Mme la Municipale Marianne SAVARY :**

C'est vrai, nous avons parlé de l'OFROU, il y a un certain nombre de mois déjà, lorsque nous avons très intensivement pris contact avec eux pour que la situation puisse être au plus vite réglée concernant les problèmes que vous évoqués à la sortie sud.

L'OFROU s'était engagé auprès de nous à faire une étude sur les solutions à court terme qui pouvaient être trouvées pour cette sortie. Étude qui a mené à une étude complémentaire qu'ils nous ont présentée, il y a une série de mois déjà, et qui arrive à la conclusion, mais il me semble que nous en avons déjà parlé à l'époque, que les entrées et sorties du giratoire de la sortie d'autoroute devaient être doublées. La suite de ce dossier, c'est que les travaux sur ce giratoire, qui sont de la responsabilité de l'OFROU, devaient être coordonnés avec les travaux que le Service des travaux doit effectuer dans ce secteur, notamment concernant l'ouverture du pont de la Chèvre. Voilà.

La dernière fois que je me suis inquiétée de ce dossier auprès du Service des travaux, mais M. BURKHARD vous le racontera mieux que moi, on me disait que les deux dossiers, celui de l'OFROU et celui du Service des travaux allaient être cet automne, envoyés conjointement à l'examen préalable cantonal pour des réalisations début d'été 2014, mais voilà, là encore, M. BURKHARD pourra préciser, confirmer infirmer, que sais-je.

**M. le Municipal Marc-André BURKHARD :**

Nous nous sommes confrontés avec l'OFROU en ce qui concerne l'ouverture du pont de la Chèvre, y compris la modification du carrefour Sciences/la Sallaz et la matérialisation des

giratoires provisoires, qui durent, route de Lausanne, Sallaz, Midi et Entremonts.

Dans le but de traiter de manière uniforme l'entrée sud de la ville, il était convenu d'envoyer en examen préalable, l'ensemble des dossiers y compris le projet OFROU giratoire sortie A1 sud, dans la période septembre/octobre 2013, qui a été fait, et pour une réalisation mi 2014, comme vous l'a dit ma collègue SAVARY.

Je ne peux rien vous dire de plus. Le dossier va passer en Municipalité très rapidement, et la suite des travaux devrait suivre sans trop de retard.

**M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :**

Je vous remercie pour vos réponses précises.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

8.2

**Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Mobilité, départ de UPC Cablecom et Y-parc.)**

Toute la presse locale a fait état dernièrement du départ annoncé de l'entreprise UPC Cablecom du site du PST vers l'Arc lémanique.

C'est une mauvaise nouvelle, puisque 100 emplois seront perdus, surtout au moment où le nouveau règlement du PST a été accepté par notre Conseil, il y a quelques semaines en arrière.

Plus inquiétant encore sont les motifs évoqués à l'appui de ce départ, c'est-à-dire la mobilité, selon ce que la presse a annoncé. Que ce soit par transports publics ou individuels, chacun – je crois – chacun doit y trouver son compte.

Pour ma part, je souhaite connaître les raisons précises de ce départ annoncé, si elles sont connues.

Mes questions à la Municipalité sont donc les suivantes :

1. La Municipalité et les instances d'accueil des entreprises connaissaient-elles ce départ annoncé et comptent-elles tenter d'infléchir cette décision ?
2. Pourquoi la société concernée ne semble-t-elle pas au courant de la future halte RER qui sera implantée sur le site du PST à terme, puisque, selon la presse, il est fait état d'une déserte qui ne plaît pas aux employés concernés ?
3. Plus généralement, qui la Ville actionnaire majoritaire, vous le savez, compte-t-elle amplifier la politique d'accueil des entreprises sur le site du PST, en valorisant d'avantage son image et en appliquant avec sagesse – et donc souplesse – ledit nouveau règlement ?

Il faut ici rappeler qu'il y a – tout de même – de nombreux emplois à la clé, c'est 10'000 emplois à terme qui sont annoncés, et que, malheureusement, dans le même temps, la marge d'autofinancement de la ville s'étirole.

Je vous remercie de vos réponses.

**M. le Syndic Daniel VON SIEBENTHAL :**

Nous avons appris le départ, non pas officiellement, parce qu'il n'y a eu aucune annonce officielle à ce jour, à ma connaissance. Il y a des employés qui ont pris contact avec leur syndicat et avec l'ADNV pour évoquer ce départ annoncé par la direction d'UPC Cablecom du site d'Yverdon-les-Bains pour aller dans la région lausannoise.

A ma connaissance, UPC Cablecom ne sait même pas où il veut aller dans la région

lausannoise, aujourd'hui. Donc c'est une annonce préalable, je la prends comme cela.

Nous avons rendez-vous lundi avec la direction de Cablecom et l'ADNV pour discuter de ce départ, qui encore une fois, n'est pas annoncé officiellement, il nous a été transmis par des employés, qui visiblement, ne se plaignent pas tous des problèmes de mobilité. C'était la première fois que j'entendais parler de cela d'ailleurs, dans le journal.

Donc, nous n'avons aucune information supplémentaire, sinon, celle que nous sommes au courant et que nous rencontrerons la direction lundi pour avoir plus d'informations sur ce départ et évidemment, tenter de les faire rester à Yverdon-les-Bains.

Quant à la politique que mène la ville, via la société Y-Parc, en partenariat avec d'autres actionnaires, eh, bien, elle va dans le sens de ce que vous souhaitez, M. le Conseiller, puisque nous avons une nouvelle direction opérationnelle depuis une année et demi, qui fait un excellent travail, qui a développé toute une série d'outils de promotion en vue d'améliorer la visibilité du parc, ça porte ses fruits.

Ça porte ses fruits, d'abord sur les Start-Up qui maintenant sont accueillis par Y-Parc SA et ça portera sans aucun doute ses fruits pour accueillir d'autres entreprises. La première d'entre elles étant Colibrys qui va s'installer dès la mi-octobre sur le site d'Y-Parc. Alors, c'est 100 emplois supplémentaires. On regrette qu'il y en ait 100 qui partent, cas échéant, si ça devait être vraiment le cas, mais je pense que la politique qui est menée va dans le bon sens.

**M. le Conseiller Johann GILLIÉRON :**

Je remercie M. le Syndic pour sa réponse.

Je ne crois pas avoir obtenu par contre, une explication sur le fait que, selon la presse en tout cas, les employés se plaignent d'une desserte qui n'est pas suffisante, alors même que, ça devrait être à mon sens, connu de cette société que, oui, sur le site d'Y-parc, à terme, une halte RER y sera implantée, ce qui était donc une bonne chose.

Je ne saisis pas pourquoi, en l'état, en tout cas, un des motifs évoqués porte précisément sur cette mauvaise desserte alors qu'à terme, quelque chose y est prévu. Merci.

◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆ ◆

**M. le Président Jean-David CHAPUIS :**

La discussion est toujours ouverte au point 8 de notre ordre du jour.

S'il n'y a plus de demande d'interventions de la part des membres de l'assemblée, je demande à la Municipalité si elle a des réponses à apporter à ce Conseil ?

**de Mme la Municipale Marianne SAVARY à Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN à la question du 5 septembre 2013 : «Parties, prenantes ou pas ?»**

Lors de la dernière séance de ce Conseil, Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN demandait à la Municipalité, rappelant une interpellation déposée en mai 2012, quelle était sa stratégie en matière de localisation des différents services de la ville d'Yverdon-les-Bains, bâtiments scolaires compris. Elle y ajoutait deux questions concernant l'état d'avancement du Plan de quartier Aux Parties, et la date à laquelle le déménagement du Service des travaux et de l'environnement et du Service des énergies pourrait avoir lieu.

Je profite ainsi de cette occasion pour compléter la réponse déjà donnée par la Municipalité à la plupart de ces questions en mai 2012, et précise à ce sujet que cette réponse-là, celle

**Réponse de la  
Municipalité**

d'aujourd'hui, fera, dans la foulée, l'objet d'une communication écrite.

Tout d'abord, pour fixer le cadre, vous dire que la planification de l'implantation des bâtiments communaux s'articule autour de quatre principaux axes :

1. garantir des prestations de qualité à la population;
2. diminuer les locations à des tiers pour des locaux utilisés par l'administration au profit de locaux propriété de la Ville;
3. assurer un développement urbain cohérent d'Yverdon-les-Bains dans les décennies à venir;
4. utiliser de façon judicieuse et rationnelle le sol.

Dans ce contexte, la Municipalité a développé une vision à moyen terme de la planification d'implantation des services ou bâtiments communaux, c'est ce que je vous disais d'ailleurs déjà dans ma réponse l'année passée, Mme la Conseillère. Je le répète encore volontiers aujourd'hui:

- L'Hôtel de Ville est le pôle principal de l'administration et regroupe les services centraux (Secrétariat général, Ressources humaines, Finances, Communication, Informatique, notamment);
- Dans le secteur Gare-Lac est prévu un nouveau pôle administratif dans des bâtiments, cette fois, propriétés de la ville comprenant le Service de l'Urbanisme et des Bâtiments, la Police, le Contrôle des habitants et Sports;

A noter à ce sujet que la Municipalité mène actuellement une réflexion en profondeur sur la question du plan des investissements. Et que cette réflexion permettra de déterminer le degré de priorité de ces projets, ainsi que leur échelonnement dans le temps.

- Aux Parties, entre l'avenue Kiener et l'autoroute, sera créé un pôle technique réunissant le Service des travaux et de l'environnement et le Service des énergies;
- A la place Bel-Air, nous trouvons un autre pôle regroupant le Service de la jeunesse et de la cohésion sociale et le Service de la culture;
- Finalement, comme vous le savez, le Service incendie et secours est installé à l'avenue de l'Hippodrome.

Je m'arrête un peu plus longuement sur la question des Parties. Le Service des travaux et de l'environnement ainsi que le Service des énergies se situent, vous le savez bien sûr, aujourd'hui sur un terrain propriété de la ville, à quelques minutes à pied de la gare, du centre historique et du lac. Une partie substantielle de leurs activités comporte des dépôts, des stocks de matériaux et des véhicules lourds, qu'il s'agisse de machines de chantier ou de véhicules de voirie. La présence de ces activités à cet endroit conduit, c'est évident, à une mauvaise utilisation de terrains extrêmement stratégiques, qui pourraient être valorisés, dans le cadre du projet Gare-Lac, de manière à accueillir des logements, des emplois tertiaires ou du commerce.

L'installation des deux services techniques communaux aux Parties permettra également de leur créer un nouvel outil de travail plus performant et mieux adapté à leurs besoins, que c'est le cas aujourd'hui. Ce déplacement sera accompagné par le déménagement de CarPostal et la construction d'un nouveau dépôt pour les bus Travys, nous avons eu l'occasion de le mentionner plusieurs fois déjà, les directions des deux entreprises de transport ayant confirmé leur intérêt à s'installer aux Parties, il y a un certain temps déjà. La proximité de ces quatre entités permettra de créer certaines synergies, par exemple pour ce qui est de l'entretien des véhicules lourds, et d'optimiser au maximum les besoins de chacun.

Le Plan de quartier Aux Parties a fait l'objet d'un concours en 2011, vous le rappeliez, Mme la Conseillère et était prêt, au début de l'année, à être envoyé à l'examen du canton. Il a néanmoins dû être mis en attente suite à la votation relative à la route de contournement. En effet, il faut aujourd'hui déterminer si et où la route passera dans ce secteur, et avec quelles conséquences pour les affectations prévues par le projet de plan de quartier. Cette question fera l'objet d'une

étude, menée par le Service des travaux et de l'environnement. Ce que celui-ci sera en mesure de faire lorsque le préavis PR13.24PR concernant une demande de crédit d'étude pour la réalisation de la route de contournement aura été traité par ce Conseil. Dans l'intervalle, nous travaillons à préciser les besoins en locaux des différentes entités qui s'installeront sur le site des Parties, afin d'affiner le programme du futur bâtiment.

Compte tenu de ce contretemps, de la durée des procédures de planification et de la complexité du bâtiment à construire, un déménagement est envisageable à l'horizon 2020.

Concernant les bâtiments scolaires, maintenant. La clé de voûte de la planification scolaire, et c'est aussi ce que je vous disais l'année passée, en terme de bâtiments réside dans la construction d'un établissement secondaire sur le site des Anciens Arsenaux, vous le savez bien. Cela permettra de réunir les élèves du degré secondaire dans deux bâtiments, Léon-Michaud et ce nouvel établissement dans le secteur Gare-Lac, idéalement répartis sur le territoire communal. Cela permettra également, par ricochet, de libérer un nombre important de classes pour le degré primaire dans d'autres bâtiments scolaires. Afin d'assurer la transition, des classes provisoires devront être construites aux abords du collège de la Passerelle dès la rentrée 2014. Un préavis à ce sujet vous sera très prochainement transmis.

Le plan des investissements prévoit également, à l'horizon 2020-2025, l'extension du collège des 4 Marronniers, qui verra son vétuste petit pavillon être remplacé par un bâtiment d'un plus grand volume. Le collège de la Vilette devra, quant à lui, être rehaussé d'un étage à l'horizon 2022-2025 toujours, selon le plan des investissements.

Finalement, qui dit nouveau quartier, dit besoins scolaires supplémentaires. La planification de chaque nouveau quartier, qu'il s'agisse de Gare-Lac, de Coteau Est ou des Parties, prévoit ainsi une zone d'utilité publique susceptible d'accueillir une école lorsque le besoin s'en fera sentir.

Voilà, Mme la Conseillère, j'espère que cette réponse aura été suffisamment étayée pour vous satisfaire, et je remercie le Conseil pour son attention.

**Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN :**

Je remercie Mme la Municipale de sa réponse et j'attends impatiemment la réponse écrite afin de me pencher plus sérieusement dessus.

**Clôture**

**M. le Président Jean-David CHAPUIS:**

La parole n'étant plus demandée, la discussion est close.

Nous arrivons donc au terme de notre séance. Je remercie chacun de sa participation ainsi que le public, les téléspectatrices et téléspectateurs de nous avoir suivis.

Je vous donne rendez-vous le jeudi 7 novembre 2013 à 20h00.

Il est 21h50, je lève cette séance en vous souhaitant une très bonne fin de soirée.

CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

Jean-David CHAPUIS

Christine MORLEO

Président

Secrétaire

## TABLE DES MATIERES

### du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 octobre 2013

	Page
1. Appel.....	- 29 -
2. Approbation du PV du 5 septembre 2013.....	- 29 -
3. Communications du Président.....	- 29 -
4. Communications de la Municipalité .....	- 32 -
5. Préavis n° PR13. 20PR concernant l'adoption du Règlement communal sur les conditions d'occupation des logements construits ou rénovés avec l'appui financier cantonal/communal.  Mme Natacha RIBEAUD EDDAHBI, rapportrice.....	- 32 -
6. Préavis n° PR13.22PR-BIS concernant <ul style="list-style-type: none"><li>• une demande de crédit d'investissement de Fr. 352'000.-- pour l'achat d'une fraction de la parcelle n° 1132, appartenant à la coopérative du Cercle ouvrier, en vue de la construction d'un immeuble de logements pour étudiants par la fondation Staehli et</li><li>• une demande pour la mise à disposition d'une partie des parcelles n°s 1131 et 1132, sous la forme d'un droit de superficie distinct et permanent en faveur de la fondation Staehli.</li></ul>  M. Vassilis VENIZELOS, rapporteur de majorité.  M. François ARMADA, Président a.i. de la Commission des affaires immobilières, rapporteur de minorité....	- 34 -
7. Préavis n° PR13.23PR concernant <ul style="list-style-type: none"><li>• une demande de crédit d'investissement de Fr. 5'950'000.-- pour les travaux d'aménagements routiers, de mobilité douce et d'infrastructures entre la rue de Graveline et la rue Roger-de-Guimps, soit entre les km 1'500 et 1'900 de l'avenue des Trois-Lacs,</li><li>• ainsi que pour la mise en œuvre des mesures PGEE pour la gestion des eaux de surface du secteur des Isles</li></ul> et l'adoption des réponses aux oppositions du projet soumis à l'enquête publique.  Mme Elisabeth DESCAMPS, rapportrice, remplaçant M. Pierre CHERBUIN.....	- 51 -
8. Propositions individuelles et interpellations. ....	- 53 -
8.1 Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Sortie Sud de l'autoroute.).....	- 53 -
8.2 Une Question de M. le Conseiller Johann GILLIÉRON (Mobilité, départ de UPC Cablecom et Y-parc.).....	- 54 -
Réponse de la Municipalité de Mme la Municipale Marianne SAVARY à Mme la Conseillère Pierrette ROULET-GRIN à la question du 5 septembre 2013 : «Parties, prenantes ou pas ?» .....	- 55 -